

mai 1994, ce qu'il reste de l'avion du Président, abattu par un missile quelques semaines plus tôt

Le 6 avril 1994, le président Habyarimana est assassiné

# Rwanda: l'attentat mystère qui déclencha le génocide

L'identité des responsables reste à ce jour une énigme.

listes. Puis de simples citoyens, majoritaire- spécial et n'avait pas de boîte noire.

e 6 avril au soir, l'avion qui transpor- française un morceau de métal qu'il pré-

jouxte l'aéroport. Il n'a pas récupéré de tait le président rwandais Juvenal tend être la boîte noire du Falcon. L'ancien boîte noire (Libération du 29 juillet 1994). Habyarimana et son homologue gendarme de l'Elysée a été engagé, en Toujours le 6 avril au soir, le général Dallaiburundais était abattu par un missi- mai 1994, par Agathe Habyarimana, la re est en réunion au QG de l'armée rwanle, au-dessus de l'aéroport de Kigali. Dans veuve du Président, dont il est un proche. daise avec le colonel Bagosora – aujourl'heure qui suivait, les tueries commen- On n'entendra jamais les prétendus enre- d'hui en prison à Arusha: «Deux officiers çaient: d'abord, des hommes politiques gistrements. Plus tard, rappelle Degni-Se-français sont venus se présenter en uniforme modérés hutus, des opposants, des journagui à Arusha, on dira que cet avion était pour me demander ce que je faisais à propos de l'investigation, m'indiquant qu'ils avaient champ d'action de la cour est ment tutsis, femmes et hommes, vieillards Dès le soir du 6 avril pourtant, il est, assez une équipe.» A Bangui, pense se souvenir le

# La peur d'une justice internationale

L'autonomie de la future Cour criminelle internationale divise le Conseil de sécurité

New York de notre correspondant combattue par un grand deux mois et demi de sa juin, les contours de la future à adopter pour l'instant une cour pénale permanente de l'ONU-la CCI (Cour criminelle internationale) -, destinée à juger les auteurs de génopositions entre Etats demeurent vives, et les réserves des cas ont été soumis à la cour par le ONG qui militent pour sa création sont nombreuses.

Rwanda, l'idée de mettre sur pied une nouvelle juridiction internationale pénale gagne du terrain, les Etats continuent d'hésiter sur la nature, la compétence et le mode de fonctionnement de la nouvelle institution. Et, surtout, sur son indépendance. La question la plus controversée est celle du donc du degré d'autonomie de son futur procureur. Pourra-til entamer des poursuites sans le consentement des Etats concernés et du Conseil de sécurité?

lité pour les pays membres permanents du Conseil de sécurité (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Russie et Chine) de faire usage de leur droit de veto pour limiter le

nombre d'Etats.

Acréation prévue à Rome en Seul pays membre permanent position différente, la Grande-Bretagne s'est rangée derrière le «compromis de Singapour», une proposition prévoyant de cide, de crimes contre laisser la cour décider du lancel'humanité et de crimes de ment des poursuites, sauf si guerre, demeurent incertains. une majorité de membres du A l'issue de trois semaines de Conseil de sécurité décidait de négociations à New York et de l'en empêcher. Pour les Etatstrois ans de discussions, les op- Unis, en revanche, le procureur doit agir «seulement quand des Conseil de sécurité ou par les Etats parties au traité», a affir-Si, après l'ex-Yougoslavie et le mé jeudi James Rubin. Le porte-parole du département d'Etat ne prend cependant pas position sur la question d'un éventuel recours au veto.

La France pragmatique. L délégation française, en intro duisant le principe d'une chambre préliminaire (char gée de l'instruction), a suggére la création d'une institutior mode de saisine de la cour, et qui permettrait éventuelle ment de préparer le terrain Pour la France, la création d'une cour imparfaite, ave une couverture universelle susceptible d'évoluer avec le temps, n'est pas à rejeter. Car Le veto contesté. La possibi- elle est préférable à celle qui re viendrait à créer un tribuna répondant dès le départ à de critères idéaux, mais qui, faut d'être approuvé par suffisam ment d'Etats, ne verrait pas

Le o avra 1994, le prestatent manyantination est assassine

## Rwanda: l'attentat mystère qui déclencha le génocide

L'identité des responsables reste à ce jour une énigme.

Habyarimana et son homologue burundais était abattu par un missile, au-dessus de l'aéroport de Kigali. Dans l'heure qui suivait, les tueries commencaient: d'abord, des hommes politiques modérés hutus, des opposants, des journalistes. Puis de simples citoyens, majoritairement tutsis, femmes et hommes, vieillards et nourrissons. En moins de trois mois, le 3e génocide du siècle allait faire près de 1 million de victimes, dans un pays où la population était alors estimée à un peu plus de 7 millions de personnes.

Qui est responsable de l'attentat qui déclencha le génocide rwandais? Quatre ans après, c'est toujours une énigme. Deux présidents sont tués au-dessus d'une capitale où stationne la Minuar – la force militaire de l'ONU chargée de faire appliquer les accords de paix d'Arusha – et aucune enquête officielle n'est menée. L'avion, un privée, par la coopération française. Ils sont morts «en service commandé», selon la version officielle. Ni les familles de ces Français, ni les représentants de la République ne savent aujourd'hui en quoi consistait ce «service commandé».

Enquête annulée. De mai 1994 à mars 1997, l'Ivoirien René Degni-Segui, rapporteur de l'ONU sur le Rwanda, a demandé en vain une enquête sur l'attentat, qui est, selon lui, le «nœud gordien» de l'histoire du génocide. Auditionné en juin 1997 par la commission d'enquête sénatoriale belge, puis, en mars 1998, par le Tribunal international pour le Rwanda à Arusha, il raconte qu'il a été baladé de Paris à Kigali en passant par New York, où les Nations unies ont fini par lui répondre qu'il n'y avait pas de budget pour cette enquête. Entretemps, le capitaine Paul Barril exhibe à la télévision

e 6 avril au soir, l'avion qui transpor- française un morceau de métal qu'il prétait le président rwandais Juvenal tend être la boîte noire du Falcon. L'ancien gendarme de l'Elysée a été engagé, en mai 1994, par Agathe Habyarimana, la veuve du Président, dont il est un proche. On n'entendra jamais les prétendus enregistrements. Plus tard, rappelle Degni-Segui à Arusha, on dira que cet avion était spécial et n'avait pas de boîte noire.

naturellement, question d'enquête. Il est

Le rapporteur

de l'ONU sur le

Rwanda a

demandé en

vain une

enquête.

L'ONU répond

qu'il n'y avait

pas de budget.

un peu moins de 20h30 quand des deux missiles tirés d'une colline sous contrôle de la garde présidentielle rwandaise, particulièrement active dans les premières tueries, le second touche sa cible. Dans l'heure, le général canadien Romeo Dallaire

demande à ses troupes d'encercler l'aéroport pour, a-t-il témoigné à Arusha en fé-Mystère Falcon, a été offert par la France. vrier, «initier une investigation internatio-Les trois hommes d'équipage sont des nale». Le commandant Saint-Quentin est Français payés, au travers d'une société sur le site du crash dans les minutes qui suivent l'attentat. Ce gendarme du Détachement français d'assistance militaire à l'instruction (Dami) réside à l'intérieur même du camp militaire de Kanombe, qui

### Le père Wenceslas chahuté dans l'Eure

Une dizaine de représentants d'associations ont manifesté hier matin devant l'église Notre-Dame aux Andelys, dans l'Eure, où le père Wenceslas Munyeshyaka célébrait la messe. La Cour de cassation a rappelé en janvier que ce Rwandais est soupçonné d'avoir participé au génocide et a ordonné la reprise des poursuites (abandonnées depuis 1996) engagées contre lui en France en 1995.

jouxte l'aéroport. Il n'a pas récupéré de boîte noire (Libération du 29 juillet 1994). Toujours le 6 avril au soir, le général Dallaire est en réunion au QG de l'armée rwandaise avec le colonel Bagosora - aujourd'hui en prison à Arusha: «Deux officiers français sont venus se présenter en uniforme pour me demander ce que je faisais à propos de l'investigation, m'indiquant qu'ils avaient Dès le soir du 6 avril pourtant, il est, assez une équipe.» A Bangui, pense se souvenir le général canadien: «J'ai dit que je prenais leur offre parce que j'avais aussi communiqué avec les Américains.» Trois jours plus tard, un commando militaire français repart sur le site, non pour enquêter mais pour récupérer les corps des trois Français morts.

«Entrave à la recherche». La Minuar attendra jusqu'en mai pour pouvoir inspecter le site. «La garde présidentielle a catégoriquement refusé», dit le général canadien. Le 7 avril, le Front patriotique rwandais (FPR, d'obédience tutsie), aujourd'hui au pouvoir, lui donne son accord pour qu'un pays «neutre» envoie une équipe d'inspection. Pour les FAR (l'armée régulière lors du génocide), alors sous le commandement de Bagosora, la réponse «a pris quelque temps». Quant aux officiers français du 6 avril: «Je ne les ai jamais revus», dit Dallaire avec un geste d'incompréhension.

Kigali était à feu et à sang. Un cafouillage n'est pas exclu. Mais après? «Il y a eu une véritable entrave à la recherche, conclut Degni-Segui. Le problème est de savoir de quel côté ça vient.» Alors, en attendant qu'une enquête soit lancée - s'il n'est pas trop tard ou que la mission d'information parlementaire française, qui siégera demain pour la 3e fois, obtienne d'avoir accès à celles qui n'ont pas été rendues publiques, on nage dans l'absurde. A Arusha, dans les actes d'accusation pour génocide ou complicité de génocide, il n'est jamais question d'attentat. L'avion du président Habyarimana a fait une «chute» •

MARIE-LAURE COLSON

d'hésiter sur la nature, la comnement de la nouvelle instituindépendance. La question la son futur procureur. Pourra-til entamer des poursuites sans le consentement des Etats

lité pour les pays membres permanents du Conseil de sécurité (France, Etats-Unis, droit de veto pour limiter le jour • champ d'action de la cour est

La France pragmatique. La pétence et le mode de fonction- délégation française, en introduisant le principe d'une tion. Et, surtout, sur son chambre préliminaire (chargée de l'instruction), a suggéré plus controversée est celle du la création d'une institution mode de saisine de la cour, et qui permettrait éventuelledonc du degré d'autonomie de ment de préparer le terrain. Pour la France, la création d'une cour imparfaite, avec une couverture universelle concernés et du Conseil de sé- susceptible d'évoluer avec le temps, n'est pas à rejeter. Car Le veto contesté. La possibi- elle est préférable à celle qui reviendrait à créer un tribunal répondant dès le départ à des critères idéaux, mais qui, faute Grande-Bretagne, Russie et d'être approuvé par suffisam-Chine) de faire usage de leur ment d'Etats, ne verrait pas le

**JOURNAL INTIME** un film de Denis Robert et Philippe Harel "Un film dense qui laisse le spectateur en état de choc." LES CAHIERS DU CINÉMA

**AU CINEMA LE 8 AVRIL** 

Artline Films présente